



COLLONGES-SOUS-SALÈVE

Accord "pompiers - entreprise"

■ L'entreprise SARL Bovagne Frères, à Collonges-sous-Salève, représentée par Jean-Marc Bovagne, a signé jeudi une convention cadre de disponibilité employeur, avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie (Sdis). Cet accord civique prévoit les dispositions autorisant Andy Klejniak, conducteur de travaux à la SARL, à exercer des activités de sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Frangy sur son temps de travail. En contrepartie, le Sdis dédommage l'employeur du temps libéré. Cette signature vient renforcer l'action des 3 200 pompiers du département (dont 2 800 volontaires) et augmenter les effectifs opérationnels des 109 centres d'incendie et de secours.